



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°23

PROCÈS VERBAL

Séance du 3 mars 2025

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Collège départemental :

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.

Excusée :

Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls-les-Béziers.

Collège des intercommunalités :

Excusés :

Monsieur Josian CABROL, Président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux ;
Monsieur Alain CARALP, Président de la Communauté de communes de La Domitienne.

Collège des communes :

Présents :

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette ;
Madame Françoise MATHERON, maire de Saint-Bauzille-de-Montmel.

Assistaient également à la réunion :

Madame Christine BERGE, chargée de mission auprès du Président, département de l'Hérault ;
Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur du Pôle des Solidarités Territoriales, département de l'Hérault ;
Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest héraultais, Hérault Ingénierie ;
Madame Anne GIMIÉ, coordonnatrice territoriale secteur Est héraultais, Hérault Ingénierie ;
Madame Noémie PORTE, administration générale, Hérault Ingénierie ;
Madame Cécile DAUMET, assistante, Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean-François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance à 14h30.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Approbation de la convention de mandat entre tiers entre le département de l'Hérault et Hérault Ingénierie

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient et participe au financement des missions d'assistance technique exercées par le Département dans les domaines de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.

Le Département a confié l'exécution de ces missions à l'établissement public administratif Hérault Ingénierie. L'établissement est, à ce titre, fondé à demander lui-même à l'Agence de l'eau les aides relatives à son activité.

Pour l'instruction de la demande d'aide 2025, l'Agence de l'eau souhaite que soit établie une convention de mandat entre tiers entre le département de l'Hérault et Hérault Ingénierie, ce conventionnement permettant d'identifier les dépenses engagées par chacune des parties et de préciser les modalités d'affectation de l'aide apportée par l'Agence de l'eau.

L'organisation des relations entre Agences de l'eau, Département et Hérault Ingénierie est présentée.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la convention de mandat entre tiers.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Approbation de la demande d'aide 2025 à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Une large partie du département de l'Hérault relève du périmètre d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'Agence soutient et participe au financement des missions d'assistance technique exercées par Hérault Ingénierie dans les domaines de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des missions programmées en 2025 sur le territoire couvert par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'élève à 908 894 €.

Il est proposé au conseil d'administration de solliciter de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une subvention de 454 447 €, correspondant à 50% des montants à engager par Hérault Ingénierie en 2025.

La demande d'aide 2025 à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Approbation de la demande d'aide 2025 à l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Six communes héraultaises (Cambon-et-Salvergues, Le Caylar, Fraïsse-sur-Agout, La Salvetat-sur-Agout, Le Soulié et Verrerie-de-Moussans) sont situées sur le bassin versant de la Garonne et relèvent, à ce titre, du périmètre de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'Agence de l'eau Adour Garonne soutient et participe au financement des missions d'assistance technique exercées par Hérault Ingénierie dans les domaines de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des missions programmées en 2025 sur le territoire couvert par l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'élève à 50 348 €.

Il est proposé au conseil d'administration de solliciter de l'Agence de l'eau Adour-Garonne une subvention de 25 174 €, correspondant à 50% des montants à engager par Hérault Ingénierie en 2025.

La demande d'aide 2025 à l'Agence de l'eau Adour-Garonne est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Examen du projet de rapport d'activité 2024

Monsieur Jean-François SOTO présente le rapport d'activités. Il se réjouit de l'adhésion de 12 communes supplémentaires au cours de l'année 2024, qui est le signe du maintien de l'attrait de l'agence après plusieurs années d'existence. Madame Marie-Pierre PONS fait remarquer que l'Agence, en sus de l'ingénierie qu'elle apporte aux collectivités, est un soutien des élus auprès de la population, comme l'a montré l'exemple de Vélieux.

Monsieur Jean-François évoque le nombre de demandes. Sur les deux premiers mois de 2025, il faut constater une baisse de moitié des demandes par rapport à la même époque en 2024. Il est possible d'imaginer un ralentissement relatif de l'activité non seulement en raison des incertitudes budgétaires mais également à l'approche de la période électorale.

Monsieur Frédéric ROIG insiste sur le fait que le contexte budgétaire va inviter les élus à entamer la période pré-électorale, accompagnée d'un ralentissement des nouveaux projets, de façon sans doute anticipée.

Madame Claudine VASSAS-MEJRI indique qu'il y a une interrogation sur l'impact du retrait relatif des cofinanceurs sur les projets. Elle souligne également qu'une partie des crédits de paiement prévus par le budget du Département qui sera voté en mars est déjà gagée par les projets en cours.

Monsieur Frédéric ROIG insiste sur la nécessité pour les collectivités d'entrer dans une logique programmatique, et pas seulement en matière financière. Dans la perspective des élections municipales, l'AMF34 et le CFMEL ont constitué des groupes de travail afin d'anticiper les besoins des équipes municipales qui seront nouvellement élues : l'objectif est de produire des outils (guides institutionnels et pratiques portant sur la gestion quotidienne d'une collectivité locale, etc) qui soient effectivement opérationnels en mars 2026.

Sur la question financière, il est précisé que l'Agence de l'eau a indiqué qu'elle subordonnerait l'attribution des subventions à l'assistance technique (dont la mise en œuvre est assurée par Hérault Ingénierie) au maintien d'un certain niveau de participation du Département aux projets d'investissement des collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement. En conséquence, dans un contexte contraint, il sera important de prioriser les aides du Département vers les projets revêtant les enjeux, en l'occurrence de sécurisation de la ressource en eau, les plus marqués.

En ce qui concerne la nature des demandes, Monsieur Jean-François SOTO présente les thématiques majoritaires et insiste sur l'importance grandissante des questions foncières.

Monsieur Frédéric ROIG souhaite préciser que les collectivités, dans les hauts-cantons, les bas-cantons, mais également sur le littoral, sont convaincues qu'Hérault Ingénierie est un interlocuteur privilégié. Il interroge les services sur le poids des questions foncières dans les demandes des adhérents, et voudrait connaître la typologie des dossiers.

Il est répondu qu'Hérault Ingénierie construit actuellement une offre d'accompagnement en matière foncière qui dépasse l'offre que proposaient traditionnellement les services du Département. Les domaines d'intervention concernent aussi bien l'élaboration de stratégies foncières globales que des questions plus confidentielles, qui rencontrent pourtant un succès marqué : les chemins ruraux, les zones non aménagées, les biens vacants et sans maître ou la rédaction d'actes authentiques.

Madame Marie-Pierre PONS quitte la séance à 15h15.

Monsieur Jean-François SOTO présente, depuis début 2025, une nouvelle adhésion et un départ.

Monsieur Frédéric ROIG engage la discussion sur les dispositions statutaires qui pourraient être prévues pour éviter que les collectivités soient dans une dynamique de consommation des services de l'Agence et non plus de solidarité territoriale, comme conçue à l'origine de sa création. Il fait remarquer que cette solidarité va être rendue d'autant plus nécessaire dans un contexte contraint.

Madame Françoise MATHERON considère également que l'adhésion à Hérault Ingénierie doit s'entendre comme un engagement solidaire afin de mutualiser des moyens pour aider la réalisation des projets des communes adhérentes.

Diverses hypothèses sont évoquées, comme le fait que le retrait soit opéré pour au moins quelques années, ou par exemple jusqu'à la fin du mandat de l'assemblée municipale.

Madame Claudine VASSAS-MEJRI évoque une option plus positive, qui reposerait sur une logique d'engagement : l'adhésion serait opérée pour plusieurs années.

Il est convenu que ces pistes seront étudiées.

6. Examen du compte de gestion et du compte administratif 2024

Monsieur Jean-François SOTO présente le compte de gestion établi par le payeur départemental transmis en annexe 3 et le compte administratif 2024 tel que synthétisé en annexe 4.

Il souligne la très forte progression des recettes issues des prestations aux adhérents, et rappelle que pour chaque euro de participation départementale aux recettes d'Hérault Ingénierie, l'Agence en reverse 2.6 au titre de la refacturation de la mise à disposition de personnel et de moyens.

Il est proposé de faire constater par l'Assemblée générale la conformité du compte administratif au compte de gestion. Les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.

7. Examen du projet d'affectation des résultats et du projet de budget prévisionnel 2025

Monsieur Jean-François SOTO présente les résultats de l'exercice :

Fonctionnement :

- Total des dépenses : 1 918 790,81 € ;
- Total des recettes : 1 928 362,28 € ;
 - o Excédent 2024 : 9 571,47 € ;
 - o Excédent cumulé : 18 849,86 €.

Investissement :

- Total des dépenses : 69 642,62 € ;
- Total des recettes : 65 850,92 € ;
 - o Déficit 2024 : - 3 791,70 € ;
 - o Excédent cumulé : 15 487,75 €.

Il est proposé que les résultats soient affectés comme suit :

- 18 849,86 € d'excédent de fonctionnement cumulé au compte 1068 (Autres réserves) de la section d'investissement ;
- 15 487,75 € d'excédent d'investissement cumulé au compte 001 (Excédent reporté) de la section d'investissement .

Les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.

Monsieur Jean-François SOTO présente le budget prévisionnel proposé pour 2025, qui s'élève à 2 111 081,29 € en dépenses et en recettes.

Dépenses :

- Fonctionnement : 2 015 768 € dont 1 717 102 € de charges de personnel ;
- Investissement : 95 313.61 € (matériel, informatique et amortissement).

Recettes :

- Fonctionnement : 2 015 768 € dont :
 - o 475 000 € de subvention du Département au titre de l'assistance technique réglementaire ;
 - o 259 000 € de subvention du Département au titre des solidarités territoriales ;
 - o 326 000 € de cotisations des adhérents, dont 66 000 € du Département ;
 - o 466 000 € de prestations d'assistance technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
 - o 460 000 € d'aides sollicitées auprès des agences de l'eau ;
 - o 29 768 € d'amortissement de la subvention d'équipement versée par le Département.
- Investissement : 95 313.61 €
 - o 20 000 € de subvention du Département ;
 - o 40 976 € d'amortissement des investissements antérieurs ;

- 18 849.86 € d'affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement ;
- 15 487.75 € d'excédent reporté.

Monsieur Jean-François SOTO souligne la forte progression des recettes issues des prestations au bénéfice des adhérents, combinée à une participation contenue du Département, ce qui est le signe du travail rigoureux d'Hérault Ingénierie.

Il est proposé de valider le budget primitif de l'exercice 2025, tel que synthétisé en annexe 5, en vue de son adoption lors de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.

8. Examen du projet de révision des statuts d'Hérault Ingénierie

Monsieur Jean-François SOTO présente le projet de révision des statuts.

Hérault Ingénierie est une structure créée en 2018. Au cours de ses sept années d'existence, l'Agence a vu son activité progresser fortement et se diversifier sensiblement. L'Agence intervient aujourd'hui dans tous les domaines d'activité de ses membres et au-delà des seules questions d'aménagement, sur toutes les questions de gestion locale.

Les statuts d'Hérault Ingénierie ont été révisés à une occasion, en 2021, pour autoriser l'Agence à se constituer en Centrale d'achat. Aujourd'hui, à l'épreuve de la pratique et à l'aune des nouveaux besoins des adhérents et des services, il est proposé de réviser ces statuts une nouvelle fois afin de les mettre en adéquation avec les besoins et les pratiques de l'institution.

Il est ainsi proposé de clarifier les attributions respectives de l'assemblée générale et du conseil d'administration en matière budgétaire, en confiant à celui-ci le soin de prendre toutes les décisions budgétaires : budget prévisionnel, budget supplémentaire, décision modificative, compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat.

Il est précisé que les décisions statutaires et surtout l'adoption du règlement intérieur d'Hérault Ingénierie, qui fixe les cotisations et les tarifs, restent de la compétence de l'assemblée générale.

Par ailleurs, la possibilité pour le conseil d'administration de déléguer une partie de ses attributions au Président d'Hérault Ingénierie est expressément prévue.

Enfin, certaines dispositions sont éclaircies, relatives à la régulation des demandes adhérents ou à l'existence d'une Commission consultative pour les Marchés à Procédure Adaptée.

Il est proposé de soumettre à l'assemblée générale le projet de statuts révisés. Les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.

9. Examen du projet de révision du règlement budgétaire et financier

Monsieur Jean-François SOTO présente le projet de révision du Règlement budgétaire et financier de l'Agence.

La révision consiste exclusivement à le mettre en harmonie avec la révision des statuts et notamment leurs dispositions portant sur les attributions budgétaires du Conseil d'administration.

Il est proposé de soumettre à l'assemblée générale le projet de règlement budgétaire et financier révisé. Les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.

10. Examen du projet de révision du règlement intérieur d'Hérault Ingénierie

Monsieur Jean-François SOTO présente le projet de révision du règlement intérieur d'Hérault Ingénierie.

Celui-ci a été révisé à deux occasions. En 2021, puis en 2023, des évolutions de la grille des tarifs ont ainsi été adoptées par l'Assemblée générale.

La réforme des zones de revitalisation rurale introduite par la loi de finances pour 2024 impacte notablement le calcul des cotisations appelées auprès des adhérents d'Hérault Ingénierie, exigeant de

soumettre à l'Assemblée générale une nouvelle révision du règlement intérieur. A la faveur de cette révision, il est en particulier proposé de mieux prendre en compte l'éligibilité à l'assistance technique des communes et établissements publics de coopération intercommunale adhérents.

Plus généralement, la définition des services pouvant être proposés par l'Agence est actualisée, afin notamment d'intégrer les services de conseil juridique, administratif, de commande publique, d'ingénierie financière et de conseil foncier. Les activités d'achat auxiliaires proposées par Hérault Ingénierie-Centrale d'achat sont également ajoutées.

Enfin, les dispositions de régulation des demandes d'assistance sont assouplies.

Monsieur Frédéric ROIG s'interroge sur ces tarifs fondés sur de nouveaux découpages à l'heure où les collectivités sont en demande de simplification.

Monsieur Jean-François SOTO indique que cette remarque sera bien prise en compte et, bien que la modification résulte de contraintes juridiques, la présentation de ces nouvelles grilles tarifaires devra être la plus épurée possible.

Il est proposé de soumettre à l'assemblée générale le projet de règlement intérieur révisé. Les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition.

II. Questions diverses

Madame Françoise MATHERON souhaite évoquer le projet de reprise des activités de COGITIS par Hérault Ingénierie.

Il est précisé que ce projet ne concernait que les demandes d'AMO, mais pas les services de support. Une seule demande d'AMO en matière informatique a été reçue à ce jour par Hérault Ingénierie. Il est précisé qu'Hérault Ingénierie étudie actuellement les besoins de ses adhérents avec notamment un recensement réalisé à travers le territoire par une apprentie.

Monsieur Frédéric ROIG attire l'attention des membres du conseil d'administration sur la nécessité de se préoccuper, au cours du prochain mandat, des risques de cyber-attaques dans les collectivités.

Monsieur Jean-François SOTO précise qu'Hérault Ingénierie engagera une étude de ces questions lors du prochain mandat municipal.

La séance est close à 16h00.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JF SOTO', is placed over the printed name.

Jean-François SOTO